

AKTUELL

BÂTIMENT

La coupe est pleine

David Wagner

Après des années d'absence de dialogue social et de revendications patronales éhontées, les syndicats du bâtiment se préparent à la grève.

Ce n'est un secret pour personne : le secteur du bâtiment est particulièrement dur. Pas uniquement parce que le travail y est éprouvant. Mais aussi parce que le patronat n'y va pas de main morte quand il s'agit de tirer un maximum de profits des travailleurs. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit allé jusqu'à payer l'institut TNS-Ilres pour un sondage réalisé dans des conditions douteuses (ouvriers interrogés sur leur lieu de travail) l'année passée afin de faire croire à l'opinion publique que les travailleurs s'y sentiraient comme des oeufs en gelée. Et pour cause : le patronat du bâtiment devait sentir qu'il allait tôt ou tard faire face à un conflit social.

Cette semaine, les syndicats OGBL et LCGB ont sonné le tocsin lors d'une conférence de presse commune. Les griefs sont multiples. En premier lieu, ils rappellent que les négociations n'avancent plus depuis 2009. En cause : les revendications patronales qui vont très loin, même au-delà des limites fixées par la loi. Alors que celle-ci fixe la durée hebdomadaire maximale de travail à 40 heures (voire 48, mais payées en heures supplémentaires), le patronat avait commencé à revendiquer 56 heures hebdomadaires pour finalement se « borner » à 52. Dans un milieu où il vaut mieux avoir une mentalité de voyou que d'enfant de choeur, la loi ne représente qu'un obstacle pénible à l'augmentation des profits...

Travailler plus et gagner moins

Et à propos de profits : le patronat revendique surtout une nouvelle « organisation du travail ». L'augmentation de la durée de travail hebdomadaire ne lui suffit pas. Il veut également étendre la durée quotidienne à 12 heures, faire travailler les samedis, obtenir la fin des majorations pour travail supplémentaire et obliger les salariés à financer eux-mêmes leur chômage intempéries. Cette dernière mesure pourrait ainsi engendrer une perte de salaire oscillant entre 520 et 877 euros par semaine d'intempéries. « Et il faut rappeler que la dernière augmentation de salaire a été obtenue



en 2008 », ajoute Jean-Luc de Matteis, secrétaire syndical de l'OGBL chargé du bâtiment. Elle fut d'ailleurs minime : dix centimes d'euros l'heure. Car le refus de dialogue du patronat lui a permis de passer outre d'autres augmentations.

Voilà pourquoi les syndicats demandent une compensation à cette perte de pouvoir d'achat concrétisée par un versement de 750 euros pour les années 2009 et 2012 et une augmentation annuelle d'1,5 pour cent sur les années 2013 à 2015. Des revendications assez modérées qui couvrent à peine le manque à gagner dû à la manipulation de l'index. De plus, ils demandent des améliorations au niveau de la sécurité et un meilleur accès à la formation continue.

Mais pour l'instant, le patronat fait la sourde oreille. « Ils vous (la presse, ndlr) rencontrent plus souvent que nous. C'est peut-être une façon moderne de communiquer, mais ce n'est pas une manière d'assurer le dialogue social », estime de Matteis. En tout cas, les syndicats sont prêts à en découdre. Côté OGBL, les délégués se sont prononcés en faveur d'une procédure de non-conciliation, qui peut aboutir, au bout de 16 semaines, à la grève. Le LCGB de son côté, va convoquer un référendum auprès de ses membres - 75 pour cent sont nécessaires afin d'ouvrir la voie à la grève. Ces 16 semaines, les syndicats vont les mettre à profit afin de préparer la grève, à travers des campagnes de sensibilisation et de mobilisation. Des réunions dans les entreprises sont prévues, ce qui ne sera probablement pas une mince affaire. Et de Matteis de mettre en garde : « Que le patronat ne compte pas sur les élections sociales pour tenter de diviser l'OGBL et le LCGB. Les intérêts des travailleurs sont supérieurs à cette campagne. »

SHORT NEWS

Une absence remarquée

(ml) - Nous regretterons l'absence du jeune Marocain renvoyé dans son pays, lors de la semaine culturelle marocaine au Luxembourg, du 10 au 17 mai. Il ne profitera pas des nombreux artistes présents pour célébrer la diversité du Maroc contemporain et le dialogue entre les cultures. C'est vrai qu'il n'en était pas vraiment un bon exemple de toute façon. Et puis, il n'avait pas de papiers. L'artiste belge d'origine marocaine Djamel Oulkadi sera là, par contre : des papiers, il en expose même, entre calligraphie et graffiti, ils sont vivants, travaillés. Malheureusement, l'autre ne travaillait pas, il était derrière les barreaux. Deux ans au total ! Ça lui a laissé le temps d'y penser, à l'amitié luxembourgo-marocaine. Vraiment, si ça ne tenait qu'à lui, il serait volontiers resté davantage pour assister aux manifestations. Il aurait même pu dire un mot ou deux lors de la conférence « La Méditerranée, berceau et avenir de l'Europe », et parler de son avenir à lui. Mais les règles sont les règles. La diversité au Luxembourg, on la préfère encadrée : or, deux fois déjà, il s'était échappé. Et encore, les autorités l'ont gâté : beaucoup donneraient cher pour un vol en jet privé et elles y ont mis le prix. Et peut-être que là-haut, survolant l'Europe, il a quand même eu la chance de croiser Driss Khrouz, chargé du dialogue entre les cultures, ou Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'homme marocain, tous deux chaleureusement invités au Luxembourg pour une conférence sur les identités culturelles et les droits de l'homme en Euro-Méditerranée.

Lois raciales au Luxembourg

(rw) - Les lois raciales de Nuremberg appliquées au Luxembourg avant la guerre ? On préférerait ne pas le croire. Mais lors de sa conférence de mardi, le professeur Didier Boden a démontré, sources à l'appui, que c'était le cas. En 1935, immédiatement après l'adoption des lois raciales en Allemagne nazie, tous les pays signataires de la convention de La Haye de 1902 réglant les conflits de lois en matière de mariage étaient confrontés à la question si oui ou non ils allaient appliquer la « troisième loi » de Nuremberg sur la « protection du sang allemand et de l'honneur allemand ». Cette loi interdisait le mariage d'une personne « de sang allemand » et d'une personne juive. A l'exception des Pays-Bas, les différents pays signataires de la convention, notamment européens, ne s'efforçaient pas de trouver une solution commune. Au Luxembourg, le gouvernement passa d'abord la balle aux procureurs et au Conseil d'Etat. Les avis allaient du refus catégorique à la position quasiment pro-nazie du procureur général Léon Schaack. Ce personnage fut assez puissant pour amener le gouvernement à arrêter que la loi allemande était applicable. Didier Boden a retrouvé jusqu'ici cinq cas de mariages interdits au Luxembourg pour cause d'incompatibilité raciale.

Forum 329: Luxemburg Kernland Europas?

(avt) - Die Mai-Ausgabe von „forum“ schließt sich nahtlos an den Schwerpunkt des letzten Heftes, dem des Finanzplatzes Luxemburg an. Konsequenterweise erweitert die forum-Redaktion die Frage nach dem Luxemburger Geschäftsmodell, um die Frage seines Platzes in Europa. Ist dieser noch immer an der Seite Deutschlands und Frankreichs? Oder manövriert sich das kleine Land gerade selbst in die atlantische Isolation, wie es das Coverbild kaum besser suggerieren könnte? Ist ein Ende der seit 20 Jahren anhaltenden „Gießkannenpolitik“ in Sicht und wird die durch Staatsaffären gelähmte Politik es schaffen, die Wende bei den Staatsfinanzen einzuläuten? Das fragt Jürgen Stoldt in seinem Editorial und gibt zu bedenken, dass für einen Absturz der luxemburgischen Finanzwirtschaft niemand wirklich gewappnet sei. Konkret wird danach gefragt, welche Positionen Luxemburg überhaupt (noch) in der Europäischen Union vertritt. Wo herrscht Kontinuität, wo dominieren Interessen, die in die Isolation führen? In den 14 kritischen Beiträgen wird klar: Luxemburgs Haltung ist nach wie vor bestimmt durch Ambivalenz und Pragmatismus und erweist sich am Ende noch immer als Laboratorium Europas. Und während André Hoffmann minutiös die Doppelmoral des hiesigen Steuermodells entlarvt, ist Luxemburg nach Ansicht Martine Hubertys letztlich nur ein kleiner Fisch in einem großen Teich.